



Assemblée générale

Distr. générale
13 août 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 41 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par l'Organisation des Nations Unies, y compris
l'assistance économique spéciale : assistance
économique spéciale à certains pays ou régions**

Secours humanitaires et aide au relèvement et au développement pour le Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 15 de la résolution 57/105 de l'Assemblée générale, en date du 25 novembre 2002, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-huitième session des secours humanitaires et de l'aide au relèvement et au développement apportés au Timor-Leste. Il couvre la période de juillet 2002 à juillet 2003, conformément à la résolution 1410 (2002) du Conseil de sécurité, en date du 17 mai 2002, par laquelle la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) a été créée.

Le mandat de la MANUTO, qui porte sur la période allant du 20 mai 2002 au 19 mai 2004, consiste à : a) appuyer les structures administratives présentant un intérêt vital pour la stabilité politique et la viabilité du Timor-Leste; b) assurer provisoirement le maintien de l'ordre et de la sécurité publique et aider à la mise en place d'une nouvelle entité chargée de faire appliquer les lois, la Police nationale du Timor-Leste (PNTL); et c) contribuer au maintien de la sécurité extérieure et intérieure du Timor-Leste.

* A/58/150.

** La présentation du présent rapport a été retardée pour donner le temps aux départements chargés de l'examiner et de l'approuver de s'acquitter de leur tâche.



Le présent rapport donne un aperçu de l'aide extérieure qui est apportée à l'administration publique pour qu'elle puisse renforcer ses capacités, compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité et des besoins en matière de développement, et il fait le point des secours humanitaires et de l'aide au relèvement et au développement qui sont fournis au pays, en particulier dans les domaines de la justice, de l'administration publique, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et de la remise en état des infrastructures, ainsi que de l'aide aux groupes vulnérables, dont les femmes et les réfugiés.

Comme le montrent la réduction des effectifs de la MANUTO et l'accent mis sur le développement à long terme, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies jouent un rôle de plus en plus important au Timor-Leste. Le rapport décrit plusieurs de leurs activités d'assistance et passe en revue les principaux objectifs qu'ils sont convenus d'atteindre à l'aide de mécanismes coordonnés et de mesures conjointes relevant du Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

I. Sécurité

1. Un certain nombre d'incidents se sont produits au Timor-Leste au cours des derniers mois de 2002 et au début de 2003. Après les émeutes qui ont eu lieu à Dili le 4 décembre 2002, la situation dans le pays semblait être revenue peu à peu à la normale. Cependant, les incidents qui se sont produits dans le district d'Ermera en janvier et février 2003 et dans lesquels sont impliqués des groupes armés posent de nouveaux problèmes de sécurité au tout nouveau pays. La réponse que leur ont apportée, d'une part, les entités timoraises chargées de la sécurité et, d'autre part, la composante police civile et la composante militaire de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) a montré qu'il fallait redoubler d'efforts pour renforcer les forces de police timoraises et remédier à la situation.

2. Compte tenu de l'évolution des conditions de sécurité et des menaces nouvelles que constituent les groupes armés, le Conseil de sécurité a approuvé la proposition qu'a faite le Secrétaire général de ralentir le retrait des forces de maintien de la paix, c'est-à-dire de maintenir les effectifs en place jusqu'en octobre, pour ne les réduire de moitié comme prévu qu'en novembre et décembre 2003. De même, les effectifs et la composition de la composante police civile ont été modifiés et une unité formée spécialement pour intervenir en cas de manifestation et d'émeute a été constituée, et des unités spécialisées de la Police nationale du Timor-Leste PNTL ont été créées et le programme de formation des policiers a été élargi et renforcé. Parallèlement, la composante police civile de la MANUTO continue à transmettre ses pouvoirs à la PNTL au niveau des districts et les patrouilles frontalières de la PNTL ont commencé à assumer des responsabilités à certains points de passage frontaliers.

3. Sachant que la sécurité et la stabilité constituent un préalable au relèvement et au développement du Timor-Leste, la MANUTO et les organismes des Nations Unies redoublent d'efforts pour résoudre les principaux problèmes structurels auxquels se heurte la PNTL, en tenant compte des données nationales en matière de sécurité et de défense. Dans le cadre des efforts communs visant à aider le Gouvernement à faire de la police nationale un organisme responsable, démocratique, professionnel et efficace, et comme la mission d'évaluation conjointe de la police le lui a recommandé, la MANUTO a pris des mesures de suivi en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les autres partenaires en matière de développement. Parmi les mesures prises ces derniers mois figure l'adoption d'un plan d'action de 12 mois (portant sur la période de mai 2003 à mai 2004) par une commission placée sous la présidence du Ministère de l'intérieur, qui a pour mandat de renforcer le caractère institutionnel de la PNTL et aux travaux de laquelle participent des responsables des PNTL et des représentants des organismes publics compétents, des organisations de la société civile, de la MANUTO, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des autres partenaires en matière de développement. Conscients du rôle essentiel de la police dans le maintien de la paix et de la sécurité intérieure à long terme, le Gouvernement, la MANUTO, les organismes des Nations Unies et les partenaires du développement unissent leurs efforts pour assurer la bonne application des dispositions du Plan d'action tendant à donner un caractère institutionnel à la PNTL. La poursuite des efforts de la communauté internationale et de l'ONU est indispensable à la bonne application du Plan, qui doit aussi, bien entendu, permettre au pays de prendre durablement ses affaires en main.

4. Avec l'aide du PNUD et de la MANUTO, le Gouvernement a continué à transformer la PNTL en une force de maintien de l'ordre viable en organisant deux ateliers qui avaient pour objet d'aligner ses modalités de fonctionnement sur les normes internationalement acceptées en matière de police. Tenus en avril et en juin 2003, ces ateliers, dont l'un était consacré au renforcement des capacités institutionnelles de la PNTL et l'autre à l'évaluation des besoins de ses unités spéciales, ont atteint leur objectif, qui consistait à formuler des recommandations et des suggestions à la commission chargée de renforcer la PNTL, conformément au Plan d'action. Un grand nombre de fonctionnaires de tous les ministères, de membres du personnel des organismes des Nations Unies et de représentants de la société civile (230 et 180, respectivement) y ont participé, et des dirigeants nationaux, des responsables de la MANUTO, plus de 70 policiers, des ambassadeurs et des représentants de pays associés aux efforts de développement y ont assisté. Les ateliers ont fait prendre davantage conscience aux policiers et aux autres intéressés de l'importance que revêtent l'indépendance et le professionnalisme de la PNTL et de la nécessité d'administrer celle-ci de manière transparente et responsable.

5. Il reste encore des obstacles de taille à surmonter pour renforcer la PNTL et lui donner les moyens de faire respecter les lois. Il faut faire en sorte, moyennant des cours de formation et un appui suffisant, que les normes en cours d'élaboration donnent naissance à des pratiques optimales sur le terrain. Il faut également rendre la PNTL et les ministères compétents mieux à même de s'organiser afin que la Mission puisse leur faire des recommandations quant aux moyens de remédier à la détérioration des conditions de sécurité. La PNTL étant encore relativement peu aguerrie, la formation de son personnel sur le terrain, l'évaluation de ses compétences et son budget revêtent une importance capitale. Il pourrait s'avérer nécessaire, dans l'hypothèse où le Gouvernement donnerait suite à son intention de créer de nouvelles unités de police spécialisées, notamment les patrouilles frontalières et le service de déploiement rapide, de lui apporter un complément de ressources.

II. Développement du secteur de la justice

6. La réduction du Code civil et du Code pénal, qui servent de cadres à la plupart des lois progresse rapidement. Le Statut des magistrats a été établi et le Conseil supérieur de la magistrature mis en place, ce qui permet désormais au système judiciaire de fonctionner à plein régime maintenant que le Président de la cour d'appel et le Président du Conseil supérieur de la magistrature ont été nommés. Il est prévu que le Conseil supérieur de la magistrature nomme les juges des tribunaux de district une fois qu'ils rempliront les conditions nécessaires, notamment qu'ils auront reçu la formation requise pour être nommés juges de troisième classe. Des projets de textes de loi concernant les procureurs et les avocats de la défense ont été rédigés et doivent être adoptés par le Parlement d'ici à la fin de 2003. Selon les prévisions, le ratio des affaires jugées par rapport aux affaires en instance devrait augmenter sensiblement. De plus, les entités nécessaires en matière d'enregistrement, notamment le corps des huissiers de justice et les services s'occupant des faits d'état civil et de l'administration des biens publics, doivent être créées au cours de la période 2003-2004.

7. Le tribunal de Dili est entré en fonctions et les locaux du tribunal de district de Suai et du Bureau du Procureur de Baucau ont été rénovés. Le tribunal de district de

Suai, qui a été ouvert en septembre 2002 avec l'appui du PNUD, doit commencer à fonctionner en 2003. Le tribunal de district de Baucau fonctionne au minimum. La moitié des procureurs, des avocats de la défense et du personnel administratif disponibles au Timor-Leste ont bénéficié de la formation en cours d'emploi fournie par le PNUD. Il convient de noter que 20 % des stagiaires étaient des femmes.

8. Un poste de *provedor* (médiateur) a été créé à l'issue de consultations au niveau des districts, en collaboration avec le Conseiller du Premier Ministre en matière de droits de l'homme.

9. En novembre 2002, le Gouvernement et le PNUD ont passé systématiquement en revue le système judiciaire afin de déterminer dans quels domaines une aide technique et un appui de la communauté internationale sont le plus nécessaires et de définir des stratégies qui permettent d'élargir l'accès des Timorais à la justice. En février 2003, la mission chargée d'évaluer la suite donnée aux recommandations découlant de cet examen a mis en lumière de graves problèmes concernant notamment la formation, l'accès à la justice et les procédures, en particulier celles régissant le traitement judiciaire des affaires. L'un de ces problèmes est celui du vide que créera le départ prochain de sept à huit juges, qui vont, comme tous les ans, suivre une formation au Portugal. On ne sait pas très bien si des juges internationaux seront ou non recrutés pour remplacer ces juges nationaux lorsqu'ils s'absenteront. Le Gouvernement et le PNUD mettent actuellement la dernière main à des mesures d'appui au secteur de la justice, que les partenaires en matière de développement pourraient les aider à appliquer.

10. Dans le domaine de la justice pour mineurs, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a aidé à sensibiliser les magistrats et le personnel administratif du système judiciaire aux droits de l'enfant, à la protection et à la justice pour mineurs en fournissant un appui technique et en organisant des cours de formation. Il a en outre dispensé une formation en cours d'emploi concernant les droits de l'enfant et la justice pour mineurs à des policiers de la PNTL et à des gardiens de prison dans sept districts.

III. Renforcement des capacités de l'administration publique

11. On renforce actuellement les compétences administratives des fonctionnaires à l'aide d'une formation en cours d'emploi, assurée par des conseillers internationaux, et d'une formation proprement dite, dispensée dans le pays et à l'étranger. Les 100 conseillers internationaux en matière de stabilité ont pourvu aux besoins plus urgents de services publics essentiels tout en encadrant leurs homologues timorais et en leur donnant des conseils. Ils ont été rejoints par 59 des 200 conseillers en matière de développement qui ont été recrutés pour aider les ministères et les organismes publics à se doter des moyens d'action nécessaires et auxquels doivent s'ajouter ultérieurement 71 autres conseillers. Par ailleurs, la MANUTO et le PNUD aident le Gouvernement à mettre au point une stratégie qui permette de consolider l'administration publique au cours des trois à quatre années à venir.

12. Avec l'aide du PNUD, le Ministère de la fonction publique a rédigé un projet de loi sur la fonction publique qui vise à instaurer l'égalité des sexes à l'aide des moyens suivants : a) institution de règles d'emploi ad hoc; b) création d'organes de contrôle de la fonction publique composés d'hommes et de femmes; et c) adoption de mesures de discrimination positive en faveur des femmes. Le PNUD a mené de

larges consultations sur la question dans l'ensemble des 13 districts, et le projet de loi définitif, qui a été examiné par des experts, devrait être approuvé sous peu par le Conseil des ministres avant d'être soumis au Parlement.

13. En mai 2003, le Gouvernement a signalé que le programme d'un an qui était destiné à améliorer le fonctionnement du Musée national du Timor-Leste avait été mené à bien avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Dix responsables des services culturels nationaux ont reçu une formation dans 32 établissements culturels et éducatifs japonais. Leur participation à des cours sur la conservation des musées, les documents relatifs au patrimoine culturel, l'élaboration de matériaux éducatifs et l'organisation d'expositions a largement facilité les travaux du Centre culturel national Uma Fukun.

14. Afin de favoriser l'organisation d'élections honnêtes et transparentes, le PNUD a aidé l'ancienne Commission électorale à rédiger un manuel consacré aux élections et distribué 15 000 exemplaires du manuel dans tout le pays tandis que, de son côté, le Parlement distribuait 100 000 exemplaires de la Constitution timoraise sous forme de brochure. Dans le cadre de son programme d'éducation civique, le PNUD a également octroyé aux districts une soixantaine de subventions destinées pour l'essentiel à des organisations locales, dont de nombreuses associations féminines. Par ailleurs, des centres régionaux d'éducation civique ont été créés à Ainaro, à Baucau, et dans l'enclave d'Oecussi. Soixante-cinq scrutateurs de district timorais ont été formés aux techniques informatiques, à la gestion et aux techniques d'encadrement, et un groupe de six Timorais formés à la conception graphique et à la gestion des entreprises fournit désormais des services au Gouvernement, aux organismes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et à d'autres entités. Le Gouvernement a cependant décidé récemment d'incorporer le secrétariat de la Commission électorale dans les services du Ministère de l'administration publique.

15. Le programme du PNUD en matière d'éducation civique donne lieu à des activités visant à aider les organisations de la société civile à développer leurs moyens en matière d'analyse, de sensibilisation et de mobilisation sociale. Le Forum des organisations non gouvernementales continue à fonctionner comme une association et s'est fait représenter au Forum économique mondial de 2002. Les formations et microsubventions accordées aux organisations non gouvernementales (ONG) et la possibilité que le PNUD leur a offerte d'accéder à Internet ont permis de resserrer les liens entre la société civile et le Gouvernement mais un problème de licence lié à la création d'une nouvelle entreprise de télécommunications empêche actuellement les ONG de continuer à accéder à Internet.

IV. Agriculture, élevage et pêche

16. L'importance du développement rural et agricole se reflète bien dans le premier Plan national de développement, qui fait du secteur de l'agriculture l'un des trois secteurs prioritaires. Le Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches, en cours de restructuration, structuré en trois départements : le Département de l'agriculture et de l'élevage, le Département des pêches et du milieu marin et le Département des forêts. Le Groupe de la recherche et de la vulgarisation agricole et celui des politiques et de la planification seront pleinement constitués d'ici à la mi-

2003. Il est prévu par ailleurs que le Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches décentralise ses services dans les régions de l'est, du centre et de l'ouest afin de mieux fonctionner, de mieux s'acquitter de ses tâches de surveillance et de dispenser de meilleurs services aux agriculteurs des districts reculés.

17. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) commence à aider le Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches à appliquer le volet agricole du Plan national de développement dans le cadre de son programme de coopération technique. Ce programme, qui sera mis en oeuvre en étroite collaboration avec les responsables de toutes les divisions du Ministère, a pour objectif d'aider celui-ci à recenser les activités prioritaires de développement dans tous les secteurs agricoles et à formuler des propositions d'aide financière à des projets. Il vise également à renforcer, par des formations pratiques, les moyens humains et institutionnels dont le Ministère a besoin pour planifier et formuler les propositions d'aide financière prioritaires.

18. Comme suite à la décision du Programme alimentaire mondial (PAM) de se retirer du Timor-Leste en juin 2002, l'aide alimentaire aux populations vulnérables a été prise en charge par le Bureau national d'intervention en cas de catastrophe créé par le Gouvernement timorais. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) continue à aider celui-ci à acheminer des vivres auprès des populations en question lorsqu'il le lui demande. La réserve alimentaire de 1 200 tonnes laissée par le PAM a été utilisée pour faire face aux besoins urgents découlant de la grave sécheresse de 2002. La sécurité alimentaire demeure un grand sujet de préoccupation pour les populations rurales. Ayant une agriculture de subsistance, le Timor-Leste connaît des pénuries alimentaires tous les ans, surtout de novembre à février. En 2003, la sécurité alimentaire a posé à nouveau de gros problèmes, les effets du phénomène El Niño ayant été aggravés par le retard de la saison des pluies. À la demande du Gouvernement timorais, la FAO et le PAM ont constitué, en avril 2003, une mission conjointe qu'ils ont chargée d'évaluer les récoltes et les quantités de vivres disponibles. Après enquête, la mission a conclu qu'il y aurait des pénuries alimentaires dans de nombreuses régions du pays, en particulier dans l'enclave d'Oecussi et les hautes terres du centre, et a estimé à environ 150 000 le nombre des personnes à secourir et à environ 14 000 tonnes la quantité de vivres à leur fournir d'ici à la fin 2003. Les pénuries alimentaires devraient commencer à se faire sentir dans les ménages à compter d'octobre 2003 et se poursuivre pendant la période habituelle de pénurie jusqu'en février 2004. Par ailleurs, les fortes pluies inhabituelles en cette saison de juin 2003, qui sont tombées dans les districts méridionaux de Cova Lima, d'Ainaro, de Manufahi et de Viqueque ont détruit 1 000 hectares de rizières et de terres agricoles et privé de moyens de subsistance plus de 7 000 personnes, qui ont désormais besoin d'une aide alimentaire. Le Gouvernement a sollicité l'aide de la communauté internationale, non seulement à des fins humanitaires immédiates, mais aussi pour évaluer la quantité de vivres dont le pays aura besoin au cours des six à 12 prochains mois. Le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires lui a accordé une subvention d'urgence de 50 000 dollars pour qu'il puisse secourir les zones sinistrées.

19. Afin d'atténuer le plus possible la pénurie chronique de vivres, la FAO a mis à exécution un projet intitulé « Urgent maize and rice seed multiplication at the rural community level in Timor-Leste – Phase II – Reduction of post-harvest losses », qui a pour objet de favoriser l'utilisation de techniques propres à réduire les pertes de riz et de maïs après récolte (25 %) causées notamment par les insectes et les

moisissures, de distribuer des semences aux rapatriés et d'apprendre à 20 forgerons locaux à construire des silos métalliques. Les instruments et les matières nécessaires pour construire les silos seront remises à titre gracieux aux forgerons dans leur région d'origine, et les machines dont les agriculteurs ont besoin après la récolte leur seront fournies par les organisations partenaires en matière de développement.

20. Le deuxième projet de relèvement agricole financé par le Fonds d'affectation spéciale pour le Timor-Leste continue d'aider le Ministère à améliorer la gestion des ressources naturelles et s'emploie à renforcer l'autosuffisance de 14 collectivités montagnardes et côtières réparties dans sept districts. Il a contribué à la remise en état de 1 660 hectares de terres irriguées, de 1 090 hectares de terres irriguées un peu ou moyennement endommagées et de 65 kilomètres de routes permettant aux agriculteurs d'aller vendre leurs produits sur les marchés. Selon le rapport établi récemment par le PAM et la FAO, les travaux de relèvement auxquels il a donné lieu ont contribué à accroître la récolte de riz de 12 % en 2003, ce qui compense partiellement la baisse substantielle de la récolte de maïs due à la sécheresse de 2002. À ce jour, 36 000 hectares de terres, soit 50 % des terres irrigables, ont été remis en état avec l'aide d'un autre donateur dans le cadre des premier et deuxième projets de relèvement agricole. Le deuxième projet a également permis de créer 11 associations d'usagers de l'eau et d'apprendre à 65 éleveurs à dispenser des services vétérinaires dans les campagnes. Des coopératives agricoles visant à aider les ménages d'agriculteurs à transporter leurs produits et à les vendre ont été créés dans trois chefs-lieux de district : Maliana, Aileu et Viqueque. Deux autres coopératives du même type sont en passe d'être créées à Suai et à Los Palos.

V. Santé

21. Comme il est indiqué dans le Plan national de développement, le Gouvernement doit garantir à la communauté des services de prévention et de soins de santé abordables et plus rentables. Cet objectif est étroitement lié à la politique de lutte contre la pauvreté et aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le Ministère de la santé a géré le secteur de la santé de façon assez réussie avec le soutien d'organismes de l'ONU comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la Banque mondiale et le PNUD et avec les ressources fournies par les pays donateurs – notamment sous forme de deux projets financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le Timor-Leste (Fonds d'affectation spéciale), gérés par la Banque mondiale. Par conséquent, les autorités timoraises ont assumé leurs responsabilités en matière de services et de coordination dans le domaine de la santé dans les 13 districts. Le Ministère de la santé, avec l'aide du Fonds d'affectation spéciale pour le Timor-Leste, et les organismes de l'ONU, a établi un plan national de santé publique et des principes de gestion des hôpitaux et des services de santé pour orienter le développement du système de santé, il s'agit d'une réalisation remarquable, une année à peine après l'indépendance.

22. Le Ministère de la santé a recruté un grand nombre de fonctionnaires dans le secteur de la santé immédiatement après sa création et 1 472 fonctionnaires ont été recrutés à divers titres dans le système sanitaire. L'OMS a participé au recrutement en établissant des descriptions de poste et des indications détaillées sur les attributions attachées à ces postes. L'appui financier du Fonds d'affectation a permis au Ministère de la santé de renforcer ses capacités de recrutement. Il existe

actuellement 117 dispensaires mobiles et 88 postes d'agent sanitaire, 54 centres de santé communautaires sans lit, 5 centres de santé communautaires équipés de lits destinés à des malades en observation, 5 centres de santé communautaires dotés de moyens chirurgicaux limités, 5 hôpitaux régionaux (Baucau, Cova Lima, Maliana, Oecussi et Maubisse) et 1 hôpital national. Vingt-cinq centres de santé communautaires ont été construits grâce au Fonds d'affectation spéciale, quelque 20 autres ont été restaurés, et sept autres nouveaux centres de santé sont sur le point d'être construits. A également été créé un magasin autonome de médicaments pour conserver et gérer les produits pharmaceutiques à travers le pays. Un système de communication à haute fréquence, couvrant l'ensemble du pays, est actuellement installé dans les hôpitaux et les centres de soins, et sera complètement installé d'ici à la fin 2003 grâce au Fonds d'affectation spéciale. Le plan détaillé pour la construction de cinq hôpitaux financés par le Fonds d'affectation spéciale et par un donateur est sur le point d'être établi. Les observations menés durant 12 mois montrent que les services du Ministère de la santé ont pu dispenser les soins de base à 80 % de la population.

23. En août 2002, l'UNICEF a mené une enquête en grappes à indicateurs multiples en étroite collaboration avec le Bureau de statistique national. Le rapport final a été présenté à la Réunion du Timor-Leste et de ses partenaires de développement en juin 2003. Les principales conclusions auxquelles a abouti l'enquête en grappes à indicateurs multiples sont des taux de fécondité et de mortalité infantile très élevés, une forte prévalence de malnutrition chez les enfants et les mères, des accouchements dans de mauvaises conditions et un faible taux d'utilisation de méthodes de planification familiale. L'enquête démographique et sanitaire, financée par le Fonds d'affectation spéciale, a eu lieu en mai et juin 2003 sous la direction générale du Ministère de la santé et un comité directeur constitué de toutes les personnes concernées. L'enquête a été réalisée par le Bureau de statistique national du Ministère de la planification et des finances. Ce bureau est également chargé de mener un recensement pilote en juillet 2003 en prévision du premier recensement national en 2004, qui sera réalisé avec l'aide technique et financière du FNUAP et d'autres partenaires de développement. Une étude des comportements en matière de demande de soins est prévue pour la fin de l'année, avec le concours du Fonds d'affectation spéciale.

24. Le manque de médecins et d'infirmières diplômées demeure la principale contrainte qui pèse sur le secteur de la santé dans le pays. Le Ministère de la santé, en collaboration avec l'OMS, a lancé un programme de perfectionnement, financé en partie par le Fonds d'affectation spéciale, à l'intention des infirmières pour qu'elles puissent acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour travailler en l'absence de médecin, afin de diagnostiquer l'état des patients et de les traiter, et aider à prévenir les maladies. Le Ministère de la santé, avec le soutien de l'UNICEF, a continué à former les sages-femmes à améliorer leurs compétences afin que les accouchements se déroulent sans complications et dans de bonnes conditions d'hygiène. À ce jour, 227 sages-femmes ont été formées dans les 13 districts. Dans la conjoncture actuelle, la formation d'infirmières et de sages-femmes est le moyen le plus rentable de diminuer le taux de mortalité très élevé et inacceptable lié à la prévalence du paludisme, de la tuberculose, de la diarrhée et des infections respiratoires.

25. Plusieurs épidémies de diarrhée ont été observées cette année. Une petite épidémie s'est avérée être une épidémie de choléra vibrio, des mesures de contrôle

ont été prises et l'épidémie jugulée. La capacité du laboratoire central d'isoler et identifier les pathogènes intestinaux a été renforcée. Des directives sur l'examen des épidémies, élaborées en consultation avec le Ministère ont été communiquées au personnel de gestion sanitaire au niveau des districts. On continue à prendre des mesures pour encourager le personnel à utiliser ces directives. Face à la récente épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) dans la région de l'Asie et du Pacifique, le Ministère de la santé, avec l'aide de l'OMS, a mis en place une surveillance du SRAS.

26. Le Mécanisme national de coordination a présenté une proposition concernant le programme de lutte antipaludique au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Le soutien technique pour l'élaboration de cette proposition a été fourni par l'OMS et 2,9 millions de dollars seront dégagés pour le programme de lutte antipaludique à partir de juillet 2003.

27. L'organisation d'un programme d'élimination de la tuberculose au Timor-Leste est en cours. Ce programme, opérationnel dans les 13 districts, compte 20 établissements de diagnostic. Depuis le début du programme, plus de 6 000 personnes ont été diagnostiquées et reçoivent un traitement. Par une évaluation externe concernant le programme national d'élimination de la tuberculose réalisé en mars 2003, on a constaté que ce programme est efficacement mis en place et soutenu par engagement politique et social. Le traitement de brève durée sous surveillance directe (stratégie DOTS) a fait état d'un taux de guérison atteignant 81 % sur l'ensemble de la population et dépassant 85 % dans la plupart des centres de traitement de la tuberculose. L'OMS a également aidé le Mécanisme national de coordination à élaborer la proposition concernant la lutte contre la tuberculose qui a été présentée au Conseil du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, en vue de son financement.

28. On connaît depuis longtemps le caractère endémique de la lèpre au Timor-Leste, et par conséquent, l'OMS a continué de fournir au Ministère de la santé des médicaments pour aider au traitement, avec plusieurs types de substances, des lépreux. Le programme national d'élimination de la lèpre devrait commencer en 2004.

29. Le Ministère de la santé, soutenu par des donateurs, a créé des services de santé mentale au Timor-Leste, et entend à l'avenir traiter les traumatismes psychologiques en renforçant les capacités des organisations non gouvernementales nationales pour qu'elles puissent venir en aide aux personnes qui en ont besoin.

30. La vaccination systématique de tous les enfants pendant leur première année est passée de 15 % durant le premier trimestre de 2001 à 59 % au cours des six premiers mois de 2003. Pour augmenter encore plus le taux de vaccination, le Ministère de la santé, l'UNICEF et l'OMS ont mis conjointement au point un plan national de vaccination sur cinq ans. Les journées nationales de vaccination pour l'éradication de la poliomyélite observées dans l'ensemble du pays ont eu lieu en novembre et décembre 2000, avec un taux de participation globale de plus de 84 %. Lors des journées nationales de vaccination qui ont lieu en septembre et octobre 2002, le taux de vaccination a atteint 97 % des enfants concernés de moins de 5 ans. L'UNICEF et l'OMS ont fourni les moyens financiers et le personnel pour organiser et conduire la campagne. L'UNICEF a financé l'organisation d'un atelier national, tenu en mars 2003, pour mettre au point des plans locaux de vaccination dans les

13 districts. On a élaboré un projet de politique visant à mettre en place un programme, de longue durée, de vaccinations qui devrait être opérationnel sous peu.

31. Des mesures ont été prises pour faire face au problème du VIH/sida au Timor-Leste. L'OMS a présidé le groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le sida qui a apporté sa contribution et son soutien au Ministère de la santé dans la mise en place de la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida. En outre, des services de consultation technique dans les domaines de la surveillance, des analyses et des traitements des personnes contaminées par le VIH, étaient disponibles. Plusieurs études ont été effectuées pour évaluer la prévalence de l'infection par le VIH. On a analysé 1 070 échantillons prélevés sur deux contingents de recrues militaires potentielles, aucun ne s'est avéré positif, cela montre une prévalence de 0,01 à 0,35 %. Le FNUAP, l'UNICEF et le PNUD ont aidé à l'organisation de la première conférence nationale sur VIH/sida au Timor-Leste. Le Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le sida a élaboré une proposition qui doit être présentée au Fonds d'accélération du programme d'ONUSIDA, en vue de financer un atelier pour mettre au point un plan de travail intégré des organismes de l'ONU pour assister le Ministère de la santé dans la mise en oeuvre d'un plan national. Le FNUAP et l'OMS oeuvrent, en étroite collaboration avec l'organisation Family Health International financée par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), pour mettre au point et exécuter des programmes de prévention du VIH/sida, notamment les initiatives concernant la surveillance des comportements. En partenariat avec l'Agence australienne pour le développement international, le PNUD a aidé le Gouvernement à élaborer la première « action globale et multisectorielle contre le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles (IST) en 2002-2003 », ultérieurement approuvée par le Conseil des ministres en septembre 2002. Le PNUD a également aidé le Gouvernement à organiser la première conférence nationale sur VIH/sida en mai 2002.

32. Le programme de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) a été mis en place conformément à la stratégie du Ministère de la santé timorais relative à la santé des enfants, âgés de 1 à 5 ans; 107 agents sanitaires, au total, ont reçu une formation en PCIME, dont 18 facilitateurs. Un programme de PCIME au niveau de la collectivité est en cours d'élaboration et d'exécution dans l'ensemble du pays. On a constitué un groupe de travail national sur l'alimentation et la nutrition chargé d'examiner le projet de stratégie nationale.

33. Le renforcement des capacités des fonctionnaires du Ministère de la santé est la plus haute priorité pour les organismes de l'ONU. Plus de 1 000 Timorais ont reçu une formation dans des domaines ayant un rapport avec la santé, y compris la gestion, le contrôle et la prévention des maladies contagieuses, la promotion de la santé, la santé de la procréation et la maternité sans risques, la santé de l'enfant, la nutrition et l'assainissement et d'autres domaines encore. En outre, les organismes de l'ONU ont fourni une assistance technique dans l'élaboration des politiques et réglementations en matière de santé.

34. Les principaux défis à relever dans le secteur de la santé sont les taux élevés de mortalité infantile et maternelle, les taux élevés de mortalité et de morbidité dus aux maladies transmissibles, à la prévalence de la malnutrition, aux carences en iode et en vitamines, au manque d'un approvisionnement en eau potable et d'installations d'assainissement et d'un abri digne de ce nom, pour la majorité de la population, à

une connaissance très limitée des questions sanitaires dans l'ensemble de la population, à l'insuffisance et la médiocrité des services de santé, et à l'inadéquation du système de gestion et d'aiguillage des patients.

VI. Éducation

35. Le Gouvernement considère comme prioritaire d'élargir l'accès à l'enseignement primaire et secondaire et de le rendre plus efficace tout en réduisant les inégalités. Les actions menées dans ce domaine sont réalisées comme prévu et on encourage les partenariats avec le secteur privé et avec l'Église. Les taux bruts de scolarisation au niveau primaire ont atteint 95 %, et il est gratifiant de noter l'augmentation des taux concernant les filles et les enfants appartenant aux couches les plus pauvres de la population. Le taux net de scolarisation dans le primaire a atteint environ 75 %, alors que le taux de passage du primaire au secondaire avoisine les 46 %. Une augmentation considérable s'impose aussi bien dans le taux net de scolarisation que dans le taux de passage du primaire au secondaire par des mesures visant à élargir l'accès à la scolarité et à améliorer la qualité des écoles, à éduquer les parents et les encourager à utiliser ces services.

36. Le mécanisme de la table ronde, parrainé par l'UNICEF en 2002, continue à faciliter le dialogue entre le Ministère de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports, l'Église, et d'autres organismes et partenaires de développement, sur les questions prioritaires dans ce domaine. Le Ministère a prévu d'organiser un congrès consultatif national pendant l'exercice budgétaire 2002-2003, pour débattre de l'élaboration d'une politique de l'éducation avec un cadre institutionnel approprié.

37. L'UNICEF a appuyé l'élaboration de programmes scolaires, concentrant son attention sur les mathématiques et les sciences et l'éducation sanitaire. Le programme de la phase pilote de l'initiative portant sur 100 écoles, dont le but est d'améliorer la qualité de l'enseignement, sera réalisé à plus grande échelle au cours de la période 2003-2005. Le projet des 100 écoles a été étendu pour englober une association pilote parents-enseignants à l'essai, et aider le Ministère de l'éducation à suivre les indicateurs de l'éducation en facilitant le développement d'un système d'information sur la gestion des établissements scolaires.

38. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste a souligné, en septembre 2002, l'urgence de dispenser un enseignement scientifique au Timor-Leste. Le programme de l'enseignement scientifique de l'UNESCO, fondé sur un système d'encadrement, est la première étape d'un programme qui comporte un parc scientifique prévoyant des expositions interactives et des activités entreprises dans des camions itinérants qui visitent les écoles et les collectivités reculées. Les partenaires principaux sont les musées des sciences et les centres scientifiques de différents pays, l'Université nationale du Timor-Lorosae, et la Fondation des universités portugaises. La Fondation dispense l'enseignement scientifique à l'Université nationale du Timor-Lorosae. Le programme australien de bourses pour le développement a déjà permis à environ 20 Timorais d'obtenir des diplômes universitaires reconnus au plan international et finance actuellement les études de quelque 100 étudiants timorais.

39. Un programme multilatéral de bourses a déjà permis à 1 400 étudiants de continuer leurs études dans des universités indonésiennes. Ces étudiants, avec les 7 500 étudiants actuellement inscrits à l'Université nationale du Timor-Lorosae,

constitueront un potentiel national important. L'indonésien est toujours la langue d'enseignement de tous les élèves du secondaire et étudiants, alors que l'enseignement primaire est passé largement au portugais. Il est clair qu'il faut d'urgence concevoir et mettre en oeuvre un autre programme de formation professionnelle, de grande envergure, pour former des enseignants en langues et à l'encadrement.

40. Le Secrétariat d'État au travail et à la solidarité et le Ministère de l'éducation mettent au point un programme commun de formation professionnelle pour tous les niveaux. Le travail du PNUD ainsi que les services d'experts fournis par l'UNESCO et l'OIT, jouent un grand rôle à cet égard. L'objectif visé est de préparer un grand nombre de Timorais à travailler ailleurs que dans le secteur public, et de faire participer les jeunes chômeurs à des activités socialement utiles ou à une formation professionnelle.

41. Les études et les manifestation culturelles ont commencé petit à petit à combler le fossé entre l'éducation scolaire et les activités culturelles très élémentaires menées à domicile. Nombre d'expositions et de festivals étaient parrainés essentiellement par la MANUTO, l'Église et les ONG. Comme il n'existe pas de librairies, la première foire aux livres tenue en mars 2003 et parrainée par l'Instituto Camões, a mis quelque 80 000 livres à la portée de la population timoraise.

42. Le Centre culturel national, Uma Fukun, doit devenir le point central pour le développement et la gestion du patrimoine matériel et immatériel de la culture timoraise. Le musée national, artistique et scientifique, qui fait partie de l'Uma Fukun, donnera aux Timorais des occasions de loisirs culturels, avec l'aide d'universités étrangères et d'organismes de l'ONU.

43. Le Timor-Leste est devenu le 189e membre de l'UNESCO en juin 2003. les visites du Président du Timor-Leste au siège de l'UNESCO à Paris ainsi que celles du Directeur général de l'UNESCO au Timor-Leste ont renforcé la coopération dans tous les domaines de l'éducation et de la science.

44. Environ 650 écoles à travers le Timor-Leste ont bénéficié d'une éducation en matière de promotion de l'hygiène et de la santé, axée principalement sur l'évaluation du problème physique de l'eau, des besoins en installations sanitaires des écoles et de l'information et de l'éducation sur les bonnes pratiques d'hygiène. Le Gouvernement a choisi 200 écoles parmi les 650 sélectionnées pour être aidées par l'UNICEF. Des stratégies et des actions dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement sont menées dans 172 écoles. Des travaux de réfection et de construction de réservoirs d'eau, de latrines scolaires, des filtres à eau, des lavabos et de tuyaux d'évacuation des eaux usées sont plus ou moins avancés dans 122 établissements scolaires.

45. L'UNICEF, l'OMS, l'UNESCO, la Banque mondiale et l'Association pour l'éducation internationale ont lancé, en janvier 2003, un projet intitulé « Concentrer les ressources sur la santé à l'école » (FRESH) pour aider les responsables chargés des politiques d'éducation et les administrations scolaires locales à diagnostiquer et résoudre les problèmes de santé qui empêchent les enfants d'être scolarisés, d'aller à l'école et d'apprendre. L'UNICEF et l'UNESCO ont commencé à aider le Timor-Leste à élaborer une politique de l'éducation, en soulignant le droit de l'enfant à l'éducation et l'alphabétisation informelle.

46. L'UNICEF continue à soutenir huit « Espaces conviviaux pour les enfants », créés au niveau des districts et dirigés comme des centres communautaires, pour les enfants, les jeunes et les familles. Le personnel s'occupant de la petite enfance a reçu une formation de base concernant le développement de l'enfant et l'enseignement, et ces espaces sont un endroit sûr et convivial où l'enfant peut participer à des activités d'éducation et de loisir organisées, et où il peut bénéficier des services de soins de santé et de nutrition primaires.

47. D'autres programmes d'aide internationale au niveau de l'enseignement primaire, viennent, pour une large part du *fundamental schools quality project* (le projet pour un enseignement primaire de qualité), géré par la Banque mondiale et financé par le Fonds d'affectation spéciale pour le Timor-Leste; ce projet est la continuation du travail entrepris pendant la phase d'aide d'urgence pour reconstruire et rénover les salles de classe, principalement dans les écoles primaires. Ce projet fournit également les fournitures scolaires de base et des manuels scolaires. Il finance le travail d'élaboration de politique sectorielle, par exemple une étude récente sur les niveaux des élèves dans les écoles primaires. Il s'attache fermement et profondément à l'amélioration de la qualité, avec de nouveaux travaux en cours pour faciliter l'élaboration de nouveau d'un programme national d'enseignement primaire. Des initiatives, comme celles du projet pour un enseignement primaire de qualité, viennent compléter les différentes activités soutenues par l'UNICEF pour tirer parti des synergies et collaborations possibles.

48. L'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2002, menée par l'UNICEF, a fourni d'amples renseignements sur les femmes et les enfants timorais, en ce qui concerne la santé, l'enseignement, l'eau et l'assainissement, et les caractéristiques démographiques. La Banque mondiale a soutenu une enquête sur la situation démographique et sanitaire effectuée sur l'ensemble de la population, et le FNUAP travaille en collaboration avec le Ministère de la planification et des finances pour préparer le premier recensement national. L'UNICEF appuie également la mise au point d'un système de gestion des informations au sein du Ministère de la planification et des finances pour aider à rassembler les données et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des principaux objectifs énoncés dans le Plan national de développement et ceux du Millénaire pour le développement.

VII. Les groupes vulnérables et les femmes

49. Beaucoup a été fait durant l'année écoulée pour éliminer la violence à l'égard des femmes, y compris la violence au foyer et la violence sexuelle. Les ONG nationales ont établi un réseau de services pour les victimes de ce genre de violence, notamment une chambre sûre à l'hôpital national. Les ONG internationales, dont le Comité international de secours et Caritas Australie, ont mené une recherche sur la portée de telles violences et se sont engagées dans des programmes d'éducation des communautés pour faire face au problème dans les communautés locales. Le FNUAP a fourni le soutien financier pour ces initiatives et pour le Bureau de la promotion de l'égalité entre les sexes, organe timorais qui a élaboré une législation de lutte contre la violence familiale. Après des consultations à l'échelon national, en novembre 2002, sous la présidence du Premier Ministre, un ensemble de principes de lutte contre la violence familiale a été adopté. La législation inspirée par ce document doit être présentée au Conseil des ministres en 2003.

50. La Police nationale du Timor-Leste (PNTL) a pris plusieurs initiatives, en 2002 et 2003, pour mieux lutter contre la violence familiale, qui constitue environ 60 % de l'ensemble des infractions signalées à la police. Parmi ces initiatives, on compte la formation du personnel au service des personnes vulnérables, dans tous les districts, l'intégration de la question de la violence familiale dans les programmes de cours de l'École de police pour tous les élèves policiers, et la distribution d'un manuel pratique sur les disputes familiales. Le FNUAP a appuyé ces efforts en fournissant également des motocyclettes et des d'appareils photo numériques aux services des personnes vulnérables, afin de leur permettre de mieux réagir à des actes de violence familiale ou sexuelle et rassembler les preuves pour une éventuelle poursuite en justice.

51. Le programme de l'UNICEF relatif à la protection de l'enfant continue de collaborer avec le Gouvernement timorais, la police nationale, la MANUTO et les ONG locales et internationales pour sensibiliser le public aux droits de l'enfant à un environnement sûr, d'où soient bannis la violence, la maltraitance, l'exploitation et la discrimination. Les droits de l'enfant ont retenu l'attention, le 10 décembre 2002, lorsque l'Assemblée nationale a approuvé l'accession du Timor-Leste aux principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, parmi lesquels la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses Protocoles facultatifs concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

52. L'UNICEF continue à travailler en collaboration avec le Secrétaire d'État au travail et à la solidarité sur l'élaboration de nouvelles politiques et procédures. Le projet des principes pour l'établissement de crèches et de pensionnats doit être présenté au Conseil des ministres dans les quelques mois à venir. L'UNICEF continue de collaborer avec les ONG locales pour résoudre les nouveaux problèmes des enfants qui travaillent et qui vivent dans la rue, principalement à Dili.

53. Le Programme de redressement, d'emploi et de stabilité pour les ex-combattants et leur communauté au Timor oriental (programme RESPECT), appuyé par le PNUD, a suscité l'intérêt des dirigeants timorais car il cherche à créer des possibilités d'emploi pour les groupes les plus vulnérables. Les organismes des Nations Unies continuent d'encourager les Timorais à rentrer d'Indonésie, et d'aider ceux qui sont revenus dans le pays, notamment en réunissant les enfants et leur famille. Malgré la réduction des activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), celui-ci demeure résolu à travailler avec les autorités nationales à l'élaboration de la législation et à la mise en place des institutions nécessaires pour faire face aux besoins de ceux qui reviennent. Le HCR travaillera également avec les autorités pour faire en sorte que les Timorais restant en Indonésie puissent acquérir la nationalité indonésienne, et puissent notamment être enregistrés à l'état civil et obtenir des documents d'identité sans aucune discrimination.

54. Le groupe thématique interorganisations sur la sexospécificité, présidé par l'équipe spéciale interinstitutions de la MANUTO sur l'égalité des sexes, se réunit régulièrement pour coordonner les questions relatives à la condition de la femme entre les organismes de l'ONU, la MANUTO et le Bureau timorais de la promotion de l'égalité entre les sexes.

55. UNIFEM a ouvert de nouveau un bureau au Timor-Leste en mai 2003. Sa tâche dans l'immédiat sera de former des candidates aux élections et il travaille en

partenariat avec le Bureau de la promotion de l'égalité entre les sexes pour rédiger le premier rapport national du Timor-Leste au Comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en mars 2004. UNIFEM contribuera à l'émancipation des Timoraises sur les plans économique et culturel par des programmes de formation professionnelle, par son projet concernant l'accès des femmes aux postes de responsabilité et à la citoyenneté, et en facilitant la création du département national des statistiques.

56. La MANUTO et les organismes de l'ONU, de concert avec le Ministère des affaires étrangères et de la coopération et le Secrétaire d'État au travail et à la solidarité, ont constitué un Groupe de travail sur la traite des êtres humains. Ce Groupe de travail est coprésidé par le Ministère des affaires étrangères et de la coopération et le Secrétaire d'État au travail et à la solidarité. Il a été créé pour parer aux préoccupations suscitées par les récents cas de traite d'êtres humains¹ révélés par les autorités, et la reconnaissance de la communauté internationale et du Gouvernement timorais que c'était le moment tout indiqué de coordonner les actions et de concevoir, établir et mettre en oeuvre des systèmes et des politiques pour lutter contre la traite d'êtres humains.

VIII. Réfugiés et réconciliation nationale

57. Le HCR et l'OIM ont indiqué que 31 882 personnes avaient été rapatriées d'Indonésie en 2002, ce qui porte à 224 576 le nombre total des réfugiés rapatriés depuis octobre 1999. Le HCR a continué d'assurer leur protection et d'accompagner celle-ci d'un suivi complet. En outre, les rapatriés ont reçu des secours, de nature alimentaire et autre, notamment une assistance médicale.

58. En décembre 2002, le Parlement du Timor-Leste a ratifié la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le Protocole de 1967. Par la suite, le HCR a décidé que, à dater du 31 décembre 2002, la clause « de cessation » figurant dans son Statut et dans la Convention de 1951 serait applicable aux réfugiés du Timor-Leste qui avaient fui leur pays en raison des événements survenus avant le 25 octobre 1999. Cette décision concerne en particulier les quelque 28 000 Timorais qui sont encore au Timor occidental. Bien que les mécanismes de rapatriement demeurent en place, seulement une centaine de personnes sont revenues en 2003. Pour compenser le fait que le HCR a considérablement réduit sa présence au Timor-Leste, une coopération accrue entre le HCR, l'OIM, la Commission accueil, vérité et réconciliation et le Groupe des droits de l'homme de la MANUTO permettra que les candidats au rapatriement continuent à l'avenir de recevoir une aide pour le transport et de bénéficier d'une surveillance de la protection. Le HCR et l'OIM continueront d'appuyer les activités de réconciliation qui visent à stabiliser les relations entre les résidents du Timor-Leste et ceux du Timor occidental.

59. Depuis novembre 1999, le HCR s'efforce de réunifier les familles. Au 30 avril 2003, un total de 2 161 enfants avaient été rendus à leurs parents mais 731 en étaient encore séparés (132 étaient au Timor-Leste et leurs parents en Indonésie, 346 au Timor occidental et leurs parents au Timor-Leste ou dans d'autres parties de l'Indonésie et 244 enfants étaient répartis dans d'autres parties de l'Indonésie). Dans neuf cas, on ne sait pas où se trouvent les enfants qui ont été séparés de leur famille.

60. Le HCR poursuit également son action en faveur de l'adoption d'une législation nationale sur l'asile, de la création d'établissements pour accueillir les

demandeurs d'asile et du renforcement des moyens mis à la disposition de ces établissements qu'ils soient publics ou privés. Au cours des années 2000 et 2002, 51 demandes d'asile ont été enregistrées, dont 25 ont été rejetées et 19 ont été retirées. Deux de ces demandeurs d'asile ont disparu, un a été reconnu et quatre affaires sont en cours.

61. La Commission indépendante accueil, vérité et réconciliation, qui a été instituée en janvier 2002 par l'ATNUTO, continue de rassembler des informations sur les crimes et violations des droits de l'homme commis entre le 24 avril 1974 et le 25 octobre 1999. Ces informations sont communiquées au Procureur général, qui décide de la suite à donner – poursuites devant les tribunaux pour les crimes graves et mécanisme de justice traditionnels pour les délits de moindre gravité. Au cours des six derniers mois, la Commission a procédé à trois auditions nationales publiques et à de multiples auditions dans les districts. Elle a reçu plus de 3 500 dépositions de victimes et d'auteurs d'exactions qui souhaitent participer à la réconciliation communautaire. En mars 2003, la Commission a lancé un programme de sensibilisation destiné aux réfugiés du Timor-Leste.

62. Le 9 septembre 2002, le Président a établi deux commissions indépendantes. La première concerne les ex-combattants ayant pris part à la lutte pour la liberté de 1975 à 1979 et la seconde ceux qui ont fait partie des Falintil de 1981 à 1999. Ces commissions sont chargées de définir les critères d'identification des vétérans et ex-combattants, de recenser les vétérans et ex-combattants en fonction de ces critères et d'élaborer des solutions possibles aux problèmes de ces groupes, y compris des moyens de répondre à leurs besoins dans l'avenir.

63. En février 2003, les institutions des Nations Unies ont créé avec la MANUTO un groupe thématique interinstitutions sur les droits de l'homme qui examinera les problèmes communs relatifs aux violations des droits de l'homme et entamera l'élaboration d'un programme d'action conjoint.

64. Le HCR et l'OIM continuent de faciliter le retour des réfugiés timorais au Timor-Leste, notamment en favorisant les activités de réconciliation entre les réfugiés du Timor occidental et leur communauté d'origine au Timor-Leste, en menant une campagne d'information de masse destinée aux réfugiés et en maintenant à Kupang (Timor occidental) du personnel local qui assure la liaison avec les autorités indonésiennes. L'importance donnée par le Timor-Leste à la réconciliation et à la justice a facilité la réintégration de la grande majorité des rapatriés.

IX. Fonds spécial pour les anciens fonctionnaires indonésiens

65. En 2001-2002, un Fonds spécial a été établi pour : i) inciter les anciens fonctionnaires indonésiens à revenir au Timor occidental avec leur famille; et ii) compenser la perte des pensions et autres prestations subie par les anciens fonctionnaires lors de l'indépendance du Timor-Leste. Avec plus de 22 500 bénéficiaires, ce projet devrait, selon les estimations, venir en aide à 140 000 personnes, si l'on compte leur famille, soit 17 % de la population du Timor-Leste. Ce fonds est géré par le PNUD qui a obtenu de quatre donateurs un montant de 5,7 millions de dollars des États-Unis. En avril 2003, le PNUD avait versé à 9 606

bénéficiaires des paiements s'élevant à 1 596 350 dollars. Les bénéficiaires restants qui sont approximativement au nombre de 12 000 devraient recevoir des paiements à la fin de 2003.

X. Infrastructures

66. La remise en état des infrastructures a nettement progressé. Une partie importante du TFET sera gérée par la Banque asiatique de développement en vue de remettre en état le secteur des infrastructures qui a été détruit. L'amélioration est sensible dans de nombreux domaines pour ce qui est du niveau, de la qualité et de la fiabilité des services.

67. Dans le secteur de l'électricité, le Gouvernement a réussi à augmenter de 6 MW la capacité de la centrale de Comoro, ce qui a permis de résoudre certains problèmes et de rétablir un approvisionnement fiable à Dili en janvier 2003. Les prix ont été ramenés à des niveaux plus raisonnables et plus abordables. Le recouvrement des recettes s'est amélioré depuis quelques mois. Toutefois, l'approvisionnement des zones rurales laisse à désirer. Le PNUD et d'autres donateurs réunissent actuellement un montant de 1,2 million de dollars pour l'amélioration globale de l'approvisionnement des zones rurales. Le projet de remise en état des infrastructures géré par l'ASBD et financé par le TFET prévoit la réparation de 14 centrales rurales. Pour l'instant, 11 ont été remises en état et sont totalement opérationnelles. La remise en état du réseau d'eau et d'assainissement de Dili est réalisée à 50 %.

68. Une formation en cours d'emploi à la gestion de l'eau et aux travaux de construction a été dispensée dans les districts de Dili, Aileu, Baucau et Manatuto. Une formation au tourisme et à la gestion a été proposée à 20 membres de la communauté. L'exécution du projet du PNUD de développement communautaire de la région Ainaro-Manatuto, qui a été approuvé en 2002, est bien engagée puisque les premiers éléments sont en place ainsi que le personnel et les équipements nécessaires.

69. Au port de Dili, qui a été remis en état et qui fonctionne à nouveau depuis 2001, la deuxième phase de travaux est en cours.

70. Dans le secteur des télécommunications qui a reçu une aide de la Banque asiatique de développement a fourni une aide, un accord de construction-exploitation-transfert (CET) a été conclu avec Timor Telecom, une coentreprise réunissant des entrepreneurs timorais et Portugal Telecom International. Actionnaire minoritaire de la société, le Gouvernement fournit principalement les équipements transférés à Timor Telecom. Cet accord prévoit d'équiper tous les districts de lignes fixes et de lignes mobiles dans les 18 mois. Le contrat CET a été signé pour 15 ans. Le transfert de l'Australian Telecommunications Company (Telstra) à Timor Telecom a eu lieu à la fin de février 2003.

XI. Aide des donateurs

71. Le Gouvernement et la Banque mondiale ont organisé la deuxième puis la troisième réunions du Timor-Leste et de ses partenaires de développement, à Dili du 9 au 10 décembre 2002 et du 4 au 5 juin 2003. La réunion du mois de juin a été

consacrée aux progrès de la mise en oeuvre du Plan national de développement à l'avenir, et des prévisions en ce domaine, à l'utilisation et à la mobilisation des ressources, au renforcement des capacités et aux partenariats pour appliquer le Plan au moyen de la feuille de route. Les partenaires de développement ont salué les grands progrès accomplis par le Gouvernement, dans les 12 mois qui ont suivi sa formation, vers les objectifs visés dans le Plan national de développement. En particulier, les réalisations suivantes : conception d'un cadre de planification étroitement lié au budget et qui détermine les critères de performance; améliorations décisives de l'élaboration des politiques et amélioration des prestations dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'énergie; un grand progrès dans le cadre législatif concernant le développement du secteur judiciaire et du secteur privé; la communication entre le Gouvernement et la population par le dialogue au plan national et une gouvernance ouverte; et le maintien d'une bonne gestion du budget et du financement.

72. Le Gouvernement a reconnu qu'il y avait peu de projets de développement en cours, notamment dans l'équipement, l'irrigation et l'agriculture, le développement du secteur privé, les programmes de protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Les partenaires de développement et le Gouvernement sont convenus, dans les mois à venir, de discuter en détail de solutions novatrices pour un plan durable d'investissements publics qui soit conforme au Plan national de développement et à la feuille de route.

73. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont également obtenu d'excellents résultats pour mobiliser des ressources sur leur budget ordinaire et de sources bilatérales et multilatérales pour le soutien des priorités de développement du Gouvernement.

74. La Banque mondiale et le Gouvernement timorais ont organisé ensemble le 3 juin 2003, une réunion du Conseil des donateurs du Fonds d'affectation spéciale pour le Timor-Leste (Fonds), présidée par la Banque mondiale. L'autorisation d'engagement de dépenses du Fonds d'affectation spéciale est d'un montant total de 176,8 millions de dollars, et il reste à dépenser 142,6 millions d'ici à la fin de l'exercice financier 2003 (sur un total de quatre ans). La Banque mondiale gère le Fonds d'affectation spéciale qui est mis en oeuvre avec la collaboration de la Banque asiatique de développement. Pendant la réunion, on a examiné la situation financière du Fonds; on a passé en revue les progrès accomplis en mettant en lumière les questions à résoudre et les mesures proposées; et approuvé le programme de travail pour la période de juillet à décembre 2003.

XII. Coordination de l'Organisation des Nations Unies

75. La Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies continuent à collaborer étroitement au Timor-Leste. De hauts responsables de la MANUTO, notamment le directeur de l'administration et le responsable de la sécurité, participent aux réunions hebdomadaires des agents d'exécution présidées par le coordonnateur résident qui est également Représentant spécial adjoint du Secrétaire général. Plusieurs groupes thématiques interinstitutions, notamment sur le VIH/sida, la condition de la femme et les droits de l'homme, le Comité chargé de la

communication et le Comité administratif, se réunissent souvent en vue de promouvoir une collaboration au sein du système des Nations Unies.

76. À l'occasion de l'admission du Timor-Leste à l'Organisation des Nations Unies, l'équipe des Nations Unies a organisé, le 24 octobre 2002, un séminaire intitulé « Conséquences de l'admission du Timor-Leste à l'ONU ». Y ont participé le Président, le Premier Ministre ainsi que d'autres ministres, le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial adjoint, et les représentants des partenaires de développement et des ONG. Le débat sur le sujet a été diffusé en direct dans l'ensemble du territoire.

77. À la suite de l'admission du Timor-Leste à l'ONU en octobre 2002, l'équipe des Nations Unies a organisé, en mars 2003, en collaboration avec le Gouvernement, un atelier de deux jours sur les objectifs du Millénaire en matière de développement. Cette conférence avait pour tâche de sensibiliser le Gouvernement et la société civile aux objectifs du Millénaire et de mieux les comprendre, faire le point sur les questions ayant trait aux indicateurs du développement au Timor-Leste, et examiner la relation entre les objectifs du Millénaire et les objectifs déjà définis dans le Plan national de développement. Ont participé à cette conférence de hauts responsables du Gouvernement, notamment le Premier Ministre et plusieurs autres ministres, les représentants timorais des parties concernées, y compris les représentants des districts et les partenaires de développement. Les ministres ont présenté des exposés concernant leur secteur et l'atelier a suscité un grand intérêt chez toutes les parties.

78. Le premier rapport national sur les objectifs du Millénaire est en cours de préparation par le Comité directeur mixte ONU/Gouvernement, et doit être publié en août 2003.

79. La manifestation de coordination la plus importante et la plus fructueuse a eu lieu du 2 au 4 juillet lorsque les chefs et les hauts responsables des organismes, fonds et programmes des Nations Unies avec la collaboration de la Banque mondiale ont consacré, à Bali, une réunion de réflexion au choix des priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au Timor-Leste. Ont également participé à cette réunion trois vice-ministres de la planification et des finances, de la justice et de la santé, et le Directeur général du Ministère de l'éducation, de la culture et de la jeunesse et des sports, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires timorais. Ensemble, ils ont dégagé les principaux secteurs auxquels le système des Nations Unies devrait prêter une attention toute particulière, et dans lesquels il devrait collaborer avec le Gouvernement pour la mise en oeuvre d'une « action commune » visant 15 réalisations spécifiques pour éliminer la faim, lutter contre la pauvreté, améliorer la santé et l'éducation, le fonctionnement de la justice et l'émancipation des femmes.

XIII. Conclusions

80. Depuis le dernier rapport du Secrétaire général, du 23 août 2003, sur les secours humanitaires et l'aide au relèvement et au développement au Timor-Leste (A/57/353), de grand progrès ont été accomplis. La MANUTO a réussi à aider le Gouvernement à maintenir la stabilité, et à faire respecter l'ordre public après les menaces qui ont pesé sur la sécurité intérieure en décembre 2002 et en janvier 2003. La MANUTO et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont fourni

l'assistance technique dans le domaine du renforcement des capacités de la police et d'une administration publique respectueuses des principes de la démocratie et des droits de l'homme. Ils continuent de prendre les mesures nécessaires pour que les structures nationales qui permettront de faire régner la sécurité, ainsi que les structures administratives soient bien établies et qu'elles soient opérationnelles à la fin du mandat de la MANUTO. Toutefois, il n'est pas certain qu'à ce stade le Gouvernement timorais puisse réaliser complètement ces objectifs avant le départ de la MANUTO en mai 2004.

81. La communauté internationale a continué d'être un soutien important pour les efforts déployés pour la construction du pays. Jusqu'à ce que le nouveau Timor-Leste puisse subvenir à ses propres besoins, il est essentiel que les partenaires de développement continuent d'aider les pouvoirs publics à renforcer les capacités des institutions nationales chargées du bon fonctionnement de la justice, de l'application de la loi et du maintien de l'ordre, ainsi que celles chargées d'assurer les services publics, en fournissant les services de base aux Timorais. Comme il a été souligné lors de la réunion de réflexion sur le choix des priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, il est important de réaffirmer l'importance cruciale et l'interdépendance de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'éducation comme condition fondamentale de la sécurité humaine et du développement durable, et apporter de l'aide pour les améliorer sensiblement, tout en améliorant les capacités de gouvernance des institutions.

Notes

- ¹ Le Groupe de travail a adopté l'appellation « la traite des personnes » utilisée dans l'article 3, al. a) du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.